

Adresse du district de Crest, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du district de Crest, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 17 prairial an II (5 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 348-349;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14131\\_t1\\_0348\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14131_t1_0348_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

comble à cette joie en décrétant que le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, mais vous avez aiguisé les poignards des tyrans. George et ses ministres ont déchainé contre vous la seule armée qui peut porter un coup à la liberté : des assassins ! l'Être Suprême a paré les premiers coups, le brave Geoffroy, dont le sort est digne d'envie, a montré l'exemple que tout français serait heureux de suivre, et les monstres couronnés, en apprenant cette nouvelle, pâlirent d'effroi ; ils pressentirent leur chute et verront ce que peut un grand peuple quand il est conduit par des hommes vertueux.

Continuez à montrer l'exemple du courage et de la vertu ; les ennemis de la liberté mordront bientôt la poussière. Les français qui vous admirent et dont vous enflammez le courage vous répondent de donner la liberté à l'univers, les tyrans et leurs satellites le sentent ; ils ne comptent plus que sur les poignards des assassins qu'ils sudoient, mais le crime ne pourra rien contre la vertu. Vos collègues, Robespierre et Collot d'Herbois vivent encore et les monstres qui ont osé attenter à leurs jours vont porter leur tête scélérate sous le glaive de la loi. Le comité révolutionnaire de la commune de l'Aigle ne sait pas faire des phrases, il sait dire la vérité, il la dit en républicain plus jaloux de faire son devoir que de se faire remarquer. Son but est l'intérêt général, tout autre langage lui est étranger, sa conscience le guide ; il vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que les tyrans soient anéantis. S. et F. »

BAILLY, PELLERIN, SEYER.

### 43

Les membres composant le comité de surveillance et révolutionnaire établi à Angers (1) expriment les mêmes sentiments, protestent qu'ils surveilleront avec zèle et activité tous les ennemis de la République ; que, quand il le faudra, ils sauront verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le soutien d'un Sénat qui fait l'admiration de tous les hommes libres, et pour le maintien d'un gouvernement qui peut seul faire le bonheur du monde.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Angers, 12 prair. II] (3).

« Représentans du peuple français,

Jour heureux, jour immortel ! jour enfin où les vrais républicains peuvent épancher dans le sein de leurs représentans la joie qu'ils ont ressentie en apprenant que la main miraculeuse de l'Être Suprême a confondu les monstres assassins qui, dans leur fureur contre-révolutionnaire, ont osé attenter à la représentation nationale.

Qu'ils périssent ces scélérats, avides d'un sang aussi pur et aussi cher à la République ; que le glaive national tranche dans le plus bref délai

(1) Maine et Loire.

(2) P.V., XXXIX, 46. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 305, pl. 1148, p. 12.

les jours de ces furieux que le crime a fait naître, qui sont les perfides agens de Pitt, Cobourg, et de tous les tyrans coalisés qui conspirent contre notre liberté. Leurs efforts seront vains et la valeur républicaine les fera rentrer dans le néant d'où ils sont partis.

Pour nous, Représentans, comptez sur nous et croyez que nous surveillerons avec zèle et activité tous les ennemis de la République, que quand il le faudra, nous saurons verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le soutien d'un Sénat qui fait l'admiration des hommes libres, et pour le maintien d'un gouvernement qui peut seul faire le bonheur du monde. S. et F. »

BUNEL, LEDUC, ROSÉ, PLOT, BOUGÈRE, MORDUT, MORTIER.

### 44

Le conseil-général de la commune de Saint-Quentin (1) annonce que l'anniversaire du 31 mai a été célébré avec l'enthousiasme républicain par les habitans de cette commune. La voûte céleste servoit de temple à cette auguste cérémonie ; leurs cœurs croient les chants qui la célébroient, et dans tous se trouvoit ce refrain chéri des républicains : *vérité, indivisibilité de la République, fraternité, victoire ou la mort !*

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Saint-Quentin, 14 prair. II] (3).

« Législateurs,

Le 31 mai, époque mémorable où la République a triomphé du joug que voulaient lui préparer les Brissotins et Girondins, le 31 mai, jour à jamais glorieux où l'hydre du fédéralisme a été consumé par le feu sacré de la liberté qui se répandait comme un volcan, du haut de la sainte montagne ; cet anniversaire a été célébré avec l'enthousiasme républicain par les habitans de cette commune ; la voute céleste servait de temple à cette auguste cérémonie ; nos cœurs créaient les chants qui la célébraient, et dans tous se retrouvait ce refrain cher des républicains : *Unité, indivisibilité de la République, fraternité, victoire ou la mort !* »

NUGUE (maire), PREUDHOMME, ALLART, PHELIPPEAUX, GOSSET, DESCHAMPS [et 11 signatures illisibles].

### 45

L'administration du district de Crest, département de la Drôme, félicite la Convention sur le décret du 18 floréal ; elle l'engage à rester à son poste, à continuer d'être l'effroi des méchans, l'appui des faibles, et à consolider le bonheur des Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Aisne.

(2) P.V., XXXIX, 46. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 305, pl. 1148, p. 13.

(4) P.V., XXXIX, 46. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

[Crest, s.d.] (1).

« Citoyens représentans,

Assez et trop longtemps des êtres corrompus ont répandu parmi le peuple une morale subversive; assez et trop longtemps les émissaires de l'étranger ont fatigué le peuple par leurs propositions erronnées, par le renversement de l'ordre social, par la subversion des principes sur lesquels repose la tranquillité de l'homme, son espoir et son bonheur.

Le français travaille en tous sens, au milieu d'une mer orageuse, battu par les tempêtes, ne voyait autour de lui qu'un horizon ténébreux, ne respirait qu'un air corrompé et empoisonné qui portait dans son âme le venin de l'immoralité, le poison de l'athéisme.

Fatigué, excédé, tourmenté par des perfides sophistes, il avait soif de la vérité, il tournait à chaque instant ses regards vers la Montagne, il avait besoin de se désaltérer à la source qui devait en jaillir.

Il vous était réservé, Hommes vertueux, sublimes de régénérer la morale, comme vous avez régénéré la politique! De quels bienfaits la race humaine ne vous est-elle pas redevable! Vous retirez les hommes du chaos; vous anéantissez le néant... vous conduisez le peuple français au sanctuaire de la gloire et de la félicité! l'Être Suprême n'eut jamais de plus dignes enfans! L'humanité de plus sincères amis!

Que manque-t-il à votre gloire? La république est triomphante, la liberté et l'égalité portent sur les ailes de la victoire l'étendard tricolore. Il flotte sur la cime des Alpes, des Pyrénées et des Ardennes comme sur les bords du Rhin, sur les rives de la Moselle; votre vertu fait trembler les rois en même temps qu'elle rassure les peuples.

Continuez donc... Représentans, consolidez notre bonheur; soyez toujours l'effroi des méchants et l'appui des faibles... l'immortalité est là.»

BERTRAND, TERRASSE, COLOMBIER, COLOMBIER,  
LAFARGE, DALIF.

## 46

Le comité de surveillance révolutionnaire établi à Tours (2) exprime son indignation sur l'assassinat de Collot d'Herbois et Robespierre. Il jure de seconder de tous ses moyens les courageux efforts des représentans du peuple. « Inviolablement attachés à la représentation nationale, nous la défendrons, dit-il, contre tous les scélérats qui oseroient lui porter atteinte, et nous vous ferons de nos corps un rempart inexpugnable ».

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 305, pl. 1148, p. 14.

(2) Indre et Loire.

(3) P.V., XXXIX, 47. B<sup>4n</sup>, 26 prair. (2<sup>o</sup> suppl<sup>1</sup>).

[Tours, 10 prair. II] (1).

« Mandataires du peuple,

Tandis que vous opérez le salut de la République, tandis que vous travaillez constamment à la régénération des mœurs, tandis que les esclaves des rois fuient devant nos armées victorieuses, l'infâme coalition, désespérant de nous vaincre par la force des armes, aiguise ses poignards et médite des assassinats. Eh quoi! doit-on s'en étonner! les rois ne sont-ils pas capables de tous les crimes?

Des mains parricides dirigées par eux ont menacé les jours de deux des plus courageux défenseurs des droits du peuple, et quelle époque ont-ils choisie pour consommer leur crime? Celle où vous veniez d'écraser deux factions abominables qui avaient conjuré la perte de la République; celle où en rendant un hommage solennel à l'Être Suprême et en proclamant l'immortalité de l'âme, vous avez consolé la vertu et détruit les espérances coupables de cette poignée de factieux qui avait tenté ou tenterait encore de substituer à ces consolantes vérités le monstrueux athéisme.

A la nouvelle de ce crime nos cœurs ont frémi d'horreur.

Mais la Providence veillait sur les destinées de la République; elle a détourné les coups que la scélératesse avait dirigés contre les mandataires du peuple; elle a conservé à la liberté deux de ses plus zélés défenseurs de la République, deux de ses plus fermes appuis. Grâce immortelles lui en soient rendues.

O Pitt! quelle est ta démence: Scélérat, tu souriais déjà, à de criminels succès! tu t'es bien trompé si tu as cru en imposer à de vrais républicains par ta criminelle audace! Non, tous tes efforts viendront se briser au pied de la Montagne. Ta rage impie ranimera son courage et son énergie, et bravant l'orage et la tempête, d'une main ferme elle conduira rapidement au port le vaisseau de la République que déjà elle fait triompher de tous ses ennemis.

Citoyens représentans, tous les jours vous acquérez de nouveaux droits à la reconnaissance du peuple que vous représentez si dignement; continuez vos glorieux travaux, la postérité vous prépare l'immortalité et nos mains vous tressent des couronnes civiques. Nous jurons de seconder de tous nos moyens vos courageux efforts, inviolablement attachés à la représentation nationale, nous la défendrons contre tous les scélérats qui oseraient lui porter la moindre atteinte et nous vous ferons de nos corps un rempart inexpugnable.»

BLANCHET, GUILLOIS, BIETTE, MILLET, LERAT, GAUTHIER, DUPRÉ, BARRIE, POYARD [et 1 signature illisible].

## 47

Les membres composant le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord expriment leur indignation contre les monstres qui ont

(1) C 305, pl. 1148, p. 15.